

SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS URBAINS THIONVILLE FENSCH

Séance du 27 novembre 2023 à 18h, après convocation légale
MENTION SPECIALE : ELECTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS

Etaient présents :

COLIN Jean-Marie	BALCERZAK Roland	JURCZAK Serge	LORENTZ Maurice
FERRERO Marc	VEINNANT Bernard	MEDVES Jean-François	PAULY Elsa
SCHITZ Denis	SCHULTZ Laurent	HERGAT Michel	BECKER Patrick
LUCCHINI Marc	CORAZZA Jean-Luc	DEISS Murielle	SEGURA Olivier
HERFELD Marie-Laurence	TACCONI Pierre	POSTAL Olivier	HATRI Aïcha
PHILIPPE Lionel	WEIS Mathieu	PAQUET Michel	BAUR Denis
POUGET Clémence	RECH Serge	KOWALCZYK Maryline	KASPAR-COTRUPI Angèle
SCHNEIDER Brigitte	RENAUX Patricia	SCHIVRE Marc	GUERMANN Bernard
ZIEGLER Damien	HOLSENBURGER Alexandre	MENTION Fanny	SCHREIBER Roger
PARPETTE Jerry	REBSTOCK-PINNA A.	DICK Rémy	ANDRE René
MELEO Guy	ROBINET David	MATHIEU Bertrand	ENGELMANN Fabien
BARILLARO Jérémy	BERNARDI Alessandro	GRILLO Marie	DEUTSCH André
VETZEL Caroline	FEUVRIER Alieth		

Procurations :

FRADELLA Cédric	a donné procuration à	SEGURA Olivier
ZENNER Bernard	a donné procuration à	PAQUET Michel
ACKER Christine	a donné procuration à	FEUVRIER Alieth
FREYBURGER Julien	a donné procuration à	BECKER Patrick
FATTORELLI Viviane	a donné procuration à	PHILIPPE Lionel
SCHUTZ Sylvie	a donné procuration à	REBSTOCK-PINNA Alexandra
LANGMAR Déborah	a donné procuration à	BAUR Denis

Absents excusés :

ABATE Patrick

Absents non excusés :

BRUSCO Stéphan

BEY Michèle

La séance débute à 18h10

Début de la séance :

Membres en exercice : 60
Présents : 49
Procurations : 7
Absents : 4

Avant le début du point 3 :

Arrivée de M. POSTAL.

Départ de MM. BALCERZAK, BAUR, HERGAT, LORENTZ, MATHIEU, PAQUET, PARPETTE, RECH, ROBINET et PHILIPPE ainsi que de Mme FEUVRIER.

Membres en exercice : 60
Présents : 39
Procurations : 3
Absents : 18

La séance se termine à 19h58

Assistaient en outre les techniciens du SMiTU :

AUBURTIN-COLNOT Isabelle, Directrice Générale
ANDRE Cédric, Directeur Adjoint
NABE Kalil, Responsable des Finances
SCHLIENGER Sylvaine, Responsable de projet PDM et Citézen
DEFAZIO Jérémy, Chargé de Communication et Marketing
MOUCHARD Margot, Responsable des assemblées.
FKIR Nadia, Assistante comptable
VAUTRELLE Alexandre, Responsable juridique
GIORDANO Mickael, assistant réseau

POINT 1 – DELIBERATION N°2023/I-48 – DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Vu l'article L.2541-6 du CGCT (Alsace-Moselle) : « Lors de chacune de ses séances, le conseil municipal désigne son secrétaire » ;

Vu l'article L.2121-15 du CGCT : « Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations » (par renvoi des dispositions du code, cette disposition s'applique également au comité syndical) ;

Conformément aux articles L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales pour le droit local et L.2121-15 pour les règles de droit commun, il est proposé à l'assemblée délibérante de désigner un secrétaire de séance.

Il sera chargé de la rédaction des procès-verbaux et compte-rendu de la séance avec l'assistance des agents du SMiTU.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents, désigne Mme GRILLO Marie, déléguée CAVF, secrétaire de séance.

Pour extrait conforme,

A YUTZ, le 28 novembre 2023

Le Président,

Rémy DICK

